



**HAL**  
open science

## Licence Langues, littératures et civilisations régionales

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations régionales. 2011, Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC. hceres-02036502

**HAL Id: hceres-02036502**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036502>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : NOUVELLE-CALEDONIE

Établissement : Université de la Nouvelle-Calédonie

Demande n° S3LI120001044

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues, littératures et civilisations régionales

## Présentation de la mention

La mention Langues, littératures et civilisations régionales (LLCR), proposée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie, s'inscrit dans le cadre de la politique linguistique et éducative définie par l'Accord de Nouméa (1998) et de ses principales dispositions concernant la place des langues kanak dans l'enseignement et les médias.

La formation, avec un volume horaire total de 1545 h, comprend 976 h d'enseignements fondamentaux (langues kanak, littératures océaniques, sciences du langage, civilisations du Pacifique et sciences humaines) complétées par 369 h d'enseignements de compétences générales et à visée professionnelle et 48 h d'enseignements de découverte. Deux parcours de professionnalisation, chacun à hauteur de 152 h, sont proposés en 3<sup>ème</sup> année : Métiers de l'enseignement et Français langue étrangère et seconde.

Les métiers de l'enseignement, et en particulier le professorat des écoles, sont les débouchés privilégiés de la formation avec, en particulier, la création en 2006 d'un concours externe spécial valorisant les compétences bilingues français-langues kanak. Les secteurs de l'action sociale et de l'animation culturelle sont également visés.

Les étudiants diplômés peuvent envisager une poursuite des études vers différents masters soigneusement identifiés dont ceux proposés par l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) auxquels ils ont accès de plein droit dans le cadre d'un partenariat structuré avec cet établissement.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	48
Nombre d'inscrits en L2	32
Nombre d'inscrits en L3	18
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	21 %
% de réussite en 3 ans	3,4 %
% de réussite en 5 ans	22 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



# Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les enseignements, dispensés sur six semestres bien équilibrés, sont en cohérence avec les objectifs scientifiques affichés et les objectifs professionnels centrés sur les métiers de l'enseignement. L'approche pluridisciplinaire permet d'évoluer, à partir d'une formation plutôt généraliste mutualisée avec deux autres licences, vers une spécialisation conduisant aux champs professionnels visés. La mise en ligne de supports de cours permet de répondre aux attentes des étudiants présentant des contraintes particulières. L'acquisition de compétences additionnelles, en anglais et en informatique, fait l'objet d'un dispositif très complet débouchant sur les certifications CECRL (niveau B2) et C2i (niveau 1). Il ne semble pas y avoir de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants UE par UE, alors que l'évaluation de la formation semble être la règle depuis 2009.

Le dispositif d'orientation active s'inscrit, depuis 2009, dans le cadre d'une coopération structurée entre enseignants-chercheurs, chefs d'établissement et professeurs principaux. On peut supposer que le rôle d'UE d'ouverture est dévolu aux UE pluridisciplinaires du semestre 1. Les outils méthodologiques devant être maîtrisés par les étudiants font l'objet d'un processus d'acquisition détaillée. Les dispositifs d'aide à la réussite sont ceux mis en place par l'établissement (semestre « Réussir Sa Licence », enseignements de mise à niveau, heures de soutien et de révision), l'existence d'un tutorat d'accompagnement, dont l'efficacité est contestée, n'apparaissant pas avec certitude dans le dossier. Des réorientations limitées sont en théorie possibles à l'issue du S1 vers Lettres et Histoire et Géographie dont les enseignements, fonctionnant comme passerelles, sont mutualisés avec ceux de la licence LLCR. La structure des enseignements, dans laquelle aucune UE n'est dédiée à l'élaboration du projet professionnel, rend, à partir du semestre 2, l'existence de passerelles très problématique.

Les deux parcours professionnalisants de L3 favorisent les articulations avec les masters correspondants parmi lesquels ceux proposés par l'INALCO, auxquels les titulaires de la licence LLCR ont accès de plein droit. Même s'ils sont prometteurs, les programmes de mobilité internationale sont aujourd'hui en phase de lancement. Les deux parcours professionnalisants, introduits dans la continuité des ECUE Mathématiques pour les concours de l'enseignement, sont conçus comme préparatoires aux carrières de l'enseignement et du Français langue étrangère et seconde en cohérence avec les objectifs professionnels affichés. Les résultats des enquêtes de suivi des diplômés de 2008, conduites par l'observatoire des diplômés de l'établissement, ne sont pas mentionnés dans le dossier.

La formation, dont le fonctionnement est assuré par des responsables par année ou par semestre, repose sur une équipe pédagogique de base (1 PR, 3 MCF, 1 ATER et PRAG relevant de trois sections CNU différentes) complétée par une quinzaine de chargés de cours et bénéficiant de l'apport de deux missions annuelles financées par l'INALCO. A l'érosion sensible des effectifs à tous les niveaux semble correspondre une très nette amélioration des taux de réussite, malgré la très forte proportion d'étudiants issus de baccalauréats non généraux. Certains dispositifs de suivi des étudiants étant en phase de lancement, les informations fournies sont relativement parcellaires, même si des actions correctives ont déjà été menées, en particulier pour résorber le déficit d'informations sur les débouchés professionnels et la poursuite des études. Si l'information auprès des lycéens et les dispositifs de valorisation du diplôme sont des priorités de l'établissement, il est difficile d'apprécier l'implication des responsables de la licence LLCR dans les différentes opérations détaillées dans la déclaration de politique générale de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

- Points forts :

- L'adéquation des enseignements avec les objectifs affichés, la formation évoluant d'une approche généraliste mutualisée vers une spécialisation conduisant aux champs professionnels visés.
- Des parcours professionnalisants, mutualisés avec Lettres, Anglais, Histoire et Géographie, conçus comme préparatoires aux carrières de l'enseignement et du Français langue étrangère et seconde.
- L'utilisation des TICE, avec la mise en ligne de supports de cours et, à court terme, de supports multimédia pour l'apprentissage des langues.
- Des compétences additionnelles (débouchant sur un ensemble de certifications) et des outils méthodologiques faisant l'objet d'un dispositif d'acquisition détaillé.
- Des compétences et connaissances évaluées exclusivement en contrôle continu en session 1.
- Une variété des dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'établissement.
- Une articulation avec un ensemble de masters fléchés, dont ceux proposés par l'INALCO.



- Un partenariat structuré avec l'INALCO (financement de deux missions d'enseignement et de recherche annuelles et accès de plein droit aux masters de l'INALCO pour les étudiants titulaires de la licence LLCR).
  - Une réactivité de l'équipe pédagogique, avec mise en place d'actions correctives induites par les résultats d'une enquête en ligne effectuée sur la base du volontariat.
- Points faibles :
- L'insuffisance des informations transmises sur l'évaluation des compétences transversales.
  - Un manque d'informations sur l'existence d'une évaluation des enseignements par les étudiants UE par UE complétant le dispositif d'évaluation de la formation des étudiants apparemment opérationnel depuis 2009.
  - La faiblesse apparente du dispositif de diffusion des informations aux étudiants en cours de cursus.
  - Des UE d'ouverture techniquement absentes de la maquette des enseignements, avec possibilités de réorientations limitées à l'issue du semestre 1 et problématiques ensuite en l'absence de passerelles clairement identifiées.
  - Pas de crédit dédié à l'élaboration du projet professionnel.
  - L'absence d'informations fiables et utilisables sur la poursuite des études et la réussite en master et sur l'insertion professionnelle, les résultats de l'enquête de suivi des diplômés 2008 de l'UNC n'étant pas inclus dans le dossier.
  - Un dispositif de suivi des étudiants en phase de constitution en 2010 dans l'établissement.
  - Une implication difficile à apprécier des responsables de la licence LLCR dans les différentes opérations de relations publiques menées par l'établissement.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer les dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants UE par UE en utilisant pleinement les moyens mis en œuvre par l'établissement.

Il serait souhaitable :

- qu'une réflexion approfondie soit menée sur la notion d'UE d'ouverture et sur les passerelles et les réorientations qui devraient être nécessairement induites.
- que l'aide à l'élaboration du projet professionnel fasse l'objet de dispositions particulières.
- que les différents dispositifs initiés par l'établissement puissent permettre, correctement utilisés, d'avoir une meilleure connaissance de la poursuite des études et des taux de réussite en master, de l'insertion professionnelle des diplômés et du devenir des non-diplômés (non abordé dans le dossier).
- que des dispositions soient prises par l'équipe pédagogique pour utiliser pleinement les ressources de l'établissement pour la diffusion des informations aux lycéens et pour la valorisation de la formation.